

Cabinet du Préfet – Relations avec les autorités d'occupation
Correspondance avec l'inspection du travail allemand, 1940-1942 (SC25627)

Instructions et rapports sur l'état sanitaire de la Seine-et-Marne (1940-1941) : demande de l'Oberstabsarzt
concernant la surveillance des maladies contagieuses en Seine-et-Marne, 21 septembre 1940

Paris, le 21 Septembre 1940

4434/40

à Monsieur le Préfet du Département de la Seine-et-Marne
Division du service d'hygiène,

Par la présente je vous prie de me faire parvenir désormais directement tous les 10 jours très exactement et pour les 1 - 10 et 20 de chaque mois un compte-rendu d'ensemble succinct résumant l'état de santé de la population civile du département. Vous devrez accorder une valeur particulière aux déclarations concernant l'apparition de maladies contagieuses à déclaration obligatoire. Vous aurez à faire également un rapport sur l'exécution de la désinfection et les mesures prophylactiques prises. Ces comptes-rendus devront aussi fournir des renseignements concernant le fonctionnement et l'effectif en malades de chaque hôpital en particulier, l'activité des Offices d'Hygiène, d'assistance, les dispensaires anti-tuberculeux et anti-vénériens. Vous aurez à consigner dans un rapport spécial les manifestations éventuelles des maladies épidémiques. Si des unités de l'armée allemande sont hébergées dans la maison ou le lieu où règne l'infection, vous ajouterez une note au rapport. De plus je vous prie de faire connaître dans ces rapports les noms des médecins rentrés et le lieu de leur résidence, qu'ils soient revenus en qualité de réfugiés ou comme démobilisés ou comme libérés de captivité ou en permission. Vous devrez joindre à ces rapports une traduction en langue allemande en double expédition.

Pour le Chef de l'administration militaire
de la Circonscription de Paris

Pr ordre

...

Oberstabsarzt

*Copie transmise à
M. le Insp. départ. d'Hygiène
avec prière de me fournir
en temps voulu les renseignements
demandés ci-dessus
24/9/40*

Rapport de l'inspection départementale de l'hygiène, mentionnant des cas de typhoïde, le 29 janvier 1941

INSPECTION DÉPARTEMENTALE
D'HYGIÈNE

12, Avenue Thiers, MELUN - Tél. 0-36

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
.....

Melun, le 29 Janvier 1941.

L'Inspecteur Départemental d'Hygiène par intérim
à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport
décadaire demandé par le Chef de l'Administration militaire
de la circonscription de Paris.

N° I/ Maladies contagieuses du 20 au 29 Janvier 1941
(Voir Annexe I et 2)

Les 43 cas de rougeole sont répartis sur plusieurs
communes du département et ne présentent aucun caractère de
gravité.

Les 4 cas de diphtérie et les deux de typhoïde ne
présentent pas de caractère épidémique.

Parmi les 7 cas de scarlatine, 1 a été signalé dans
une maison occupée par les troupes allemandes et les mesures
prophylactiques habituelles sont prises.

.....

